



## RÉUNION PUBLIQUE

# Déchèterie métropolitaine située à Couëron

Jeudi 2 février 2023

**18h30 – 20h30**

Salle l'Estuaire

**Compte-rendu**

### **Participant.es**

#### Élues

- Carole GRELAUD, Maire de Couëron
- Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire

#### Technicien.nes de Nantes Métropole

- Tiphaine LEBRETON-CLUZEL, cheffe de projet Département Bati
- Rodolphe MOREAU, responsable service Déchèteries & réemploi
- Léa GOLFIER, chargée de mission Dialogue citoyen
- Pascal LEMAN, chef de projet espace public

Public : riverains et habitants de Couëron et de communes limitrophes (Orvault...)

#### Animation :

- Richard HAMON, animateur de la rencontre
- Stéphanie LE DANTEC, prise de notes et rédaction du compte-rendu

#### Ressources documentaires associées :

- Support de présentation Powerpoint
- Journal du projet N°1 : création d'une déchèterie pour une meilleure valorisation des déchets

**Environ soixante-dix personnes ont participé le 2 février 2023 à une réunion d'information dans la salle polyvalente L'Estuaire à Couëron. Cette réunion s'est organisée en cinq temps :**

1. Introduction et mot d'accueil par les élus
2. Rappel de la genèse du projet
3. Présentation synthétique du projet de construction d'une déchèterie métropolitaine sur la commune de Couëron
4. Questions / réponses et échanges avec la salle
5. Synthèse et conclusion par l'animateur et les élus

## **1. INTRODUCTION ET MOT D'ACCUEIL PAR LES ÉLUES**

La réunion est introduite par Richard HAMON, animateur, et dont le rôle est de réguler et faciliter les échanges. Il invite mesdames Carole GRELAUD, Maire de Couëron et Mahel COPPEY, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire à prendre la parole pour un premier mot d'accueil.

**Carole GRELAUD et Mahel COPPEY** remercient les habitants pour leur présence, suite à l'invitation conjointe de la Ville de Couëron et de Nantes Métropole pour présenter la future déchèterie métropolitaine.

**Carole GRELAUD** rappelle que cette réunion d'information vise à rendre compte d'un travail mené par un panel de citoyens accompagné par la métropole. Pour rappel, cette démarche de dialogue citoyen a réuni un panel de 16 citoyens résidant à Couëron, Sautron, Orvault et Nantes (de mars à mai 2022) avec pour objectif d'imaginer ce que devrait être une déchèterie métropolitaine en 2040 et ainsi enrichir le projet de déchèterie à Couëron. Un avis a été remis le 24 mai 2022 aux élus, auquel la collectivité a répondu le 14 décembre 2022. L'objectif est donc de partager la connaissance de ce dossier avec la population.

Pour rappel, c'est un équipement souhaité. La création d'une déchèterie à Couëron, destinée aux particuliers, répond à un besoin d'équipement métropolitain sur le nord-ouest de l'agglomération nantaise pour tout un bassin de vie, de la commune elle-même et des communes alentour. Le site appartient à Nantes Métropole.

Madame GRELAUD précise que la volonté initiale était d'avoir un équipement pour traiter en priorité les déchets verts. Ensuite, la compétence est devenue métropolitaine et le projet s'est élargi sur un éventail de déchets plus larges. Cette déchèterie complètera donc celles de Saint-Herblain, Orvault et de La Chapelle-sur-Erdre qui sont aujourd'hui saturées. La déchèterie de Couëron captera 30 % du tonnage de la déchèterie de Saint-Herblain et 30 % du tonnage de celle d'Orvault d'ici 2030-2040. La création de cette nouvelle déchèterie s'accompagne d'une réflexion globale sur la réduction de la production de déchets avec des objectifs fixés à l'échelle métropolitaine.

**Mahel COPPEY** présente les objectifs fixés par la métropole et les contours de la politique publique. Les déchèteries sont essentielles pour atteindre les objectifs de réduction et de valorisation des déchets métropolitains. Aujourd'hui, 40 % des tonnages des déchets de l'agglomération transitent par les déchèteries. L'objectif est d'atteindre en 2030, une réduction de 20 % de déchets par rapport à 2010 et une valorisation de matière de 65 %.

La future déchèterie de Couëron constitue un maillon de la chaîne de l'économie circulaire et sera un équipement moderne qui viendra compléter le maillage territorial de la métropole composé de 11 déchèteries et de 4 écopoints. En parallèle, la métropole a engagé un vaste programme de réhabilitation des déchèteries existantes.

**L'objectif de cette réunion d'information est de présenter l'équipement, son schéma d'implantation, les réponses aux préconisations du panel citoyen et le calendrier prévisionnel.**

**Monsieur HAMON** propose de poursuivre la réunion avec une présentation du projet. Il précise que le bon déroulement de la soirée et le respect des règles du débat seront garants de la qualité des échanges. Chaque participant s'engage à adopter une posture d'écoute et d'accueil des expressions, constructive et respectueuse des échanges et des points de vue. Il suggère ainsi de laisser les intervenants aller au bout de leur présentation (environ 25 minutes) de manière à concentrer les questions sur une heure d'échanges. Enfin, il précise qu'un compte-rendu sera produit sur la base d'un enregistrement audio. Il sera mis en ligne sur le site de la Ville de Couëron dans la rubrique cadre de vie. Il permettra également de lister, voire de répondre aux questions qui ne trouveront pas de réponse ce soir.

## **2. RAPPEL DE LA GENÈSE DU PROJET**

Monsieur HAMON présente la genèse du projet et les principales étapes clés du projet // [Cf. document de présentation](#).

*[Question de clarification du public : qui étaient les citoyens rencontrés le 26 janvier 2022 ? En tant qu'habitants du village Brimberne, nous n'avons pas été conviés. Quelle était la composition du comité citoyen et comment a-t-il été constitué ?](#)*

**Réponse de la collectivité :** la réunion de présentation du projet du 26 janvier 2022 s'adressait aux riverains les plus proches de la parcelle (proches de l'allée du Château et de la ZAC du pan Lou), celles et ceux dont le terrain est collé à la parcelle. Elle a réuni une dizaine de participants. Pour le panel citoyen, le mandat portait sur un sujet élargi, c'est-à-dire le programme de réhabilitation de l'ensemble des déchèteries, avec un focus sur la future déchèterie de Couëron. Le groupe était composé de 16 citoyens résidant sur les communes de Nantes, Sautron, Orvault et de Couëron (13 participants coueronnais).

**Monsieur HAMON** propose de passer à la séquence dédiée à la présentation du projet par les services de la Métropole. Les participants pourront ensuite poser des questions.

### 3. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE MÉTROPOLITAINE SUR LA COMMUNE DE COUËRON

// **Cf. document de présentation**

Suite à la présentation du projet, un temps d'échanges avec le public est proposé.

### 4. QUESTIONS / RÉPONSES

**Monsieur HAMON** indique que deux micros sont mis à disposition des participants pour poser des questions. Les élus et les services techniques de Nantes Métropole sont présents pour y répondre, chacun à leur niveau et selon ses compétences. **Il invite également les participants à regrouper les questions posées par thématique, de manière à traiter avec complétude chaque sujet. Le compte-rendu ci-après suit cette logique.**

#### **Finalité du projet**

*Cette déchèterie métropolitaine est-elle vraiment un équipement nécessaire ?*

**Réponse de la collectivité :** la création d'une déchèterie à Couëron, destinée aux particuliers, répond à un besoin d'équipement métropolitain sur le nord-ouest de l'agglomération nantaise. Il est constaté un maillage insuffisant sur le bassin de vie, de la commune elle-même et des communes aux alentours. En effet, il y a seulement trois déchèteries : celles de Saint-Herblain, Orvault et de La Chapelle-sur-Erdre. Les deux dernières sont vétustes et saturées et font l'objet de travaux de réhabilitation.

Les travaux de la déchèterie de Saint-Herblain sont programmés sur le prochain mandat. La déchèterie de Couëron captera 30 % du tonnage de la déchèterie de Saint-Herblain et 30 % du tonnage de celle d'Orvault d'ici 2030-2040.

La création d'un nouvel équipement à Couëron ne vise donc pas à remplacer ces équipements et son ouverture n'entraînera pas la fermeture de ces sites. Cette nouvelle déchèterie vient compléter le maillage existant pour répondre aux besoins de la population. A ce titre, la rumeur sur la fermeture de la déchèterie à Saint-Herblain est infondée et fausse.

#### **Localisation de la déchèterie**

*N'est-il pas possible de trouver une autre parcelle, par exemple derrière la gare ?  
L'implantation actuelle est éloignée du centre-bourg de Couëron. Cela est grave, car les habitants du bourg vont devoir faire 8 km en voiture pour se rendre dans la future déchèterie.  
Il s'agit plus d'une déchèterie pour les autres communes. Nous avons l'impression de « nous mettre à genoux devant la Métropole »*

**Réponse de la collectivité :** il y a effectivement des terrains derrière la gare de Couëron. Or, il s'agit de terres agricoles. Le site choisi respecte la réglementation sur les ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et se situe sur la zone d'activité, conformément au règlement du PLUm. Il est très difficile de trouver du foncier. Enfin, le projet travaillé par les services entend respecter la non artificialisation de la parcelle existante. Il est important de rappeler que ce n'est pas un équipement couëronnais, mais un équipement métropolitain qui va capter les usagers venus de l'extérieur, comme le font les déchèteries actuelles sur le secteur. Par ailleurs, la Mairie « ne se met pas à genoux devant

la métropole ». La ville de Couëron fait partie de la Métropole nantaise et les décisions sont prises par les 24 communes.

*Pourquoi avoir choisi une parcelle aussi proche des habitations ? Cette proximité avec les habitations (100 mètres) aura un impact négatif sur les biens immobiliers en raison des nuisances. Cela se traduira par une dévalorisation du bien et une décote des prix des maisons. Cela est choquant.*

**Réponse de la collectivité** : ce sujet a été abordé lors d'un rendez-vous avec un collectif d'habitants du village de Brimberne. La collectivité s'était engagée à solliciter les services juridiques de Nantes Métropole pour étudier la possibilité d'une compensation financière. La faisabilité de compensation financière a donc été investiguée par les services juridiques de Nantes Métropole. Il s'avère qu'il n'est pas possible de l'envisager. La réponse est donc négative.

*Des terrains plus lointains et présentant moins de nuisances auraient pu être trouvés.*

**Réponse de la collectivité** : auparavant, les décharges étaient implantées en pleine nature ou en pleine campagne et très éloignées des habitations. Or, aujourd'hui ce n'est pas possible, ni souhaitable d'implanter une déchetterie n'importe où.

L'implantation de la déchetterie doit répondre à la réglementation qui s'applique sur le territoire. Elle est contrainte par le PLUm qui définit et délimite les terres agricoles, les espaces naturels, les zones économiques et zones d'habitation, etc.

La parcelle se situe dans une zone économique et la réglementation le permet.

A noter que cette zone économique est urbanisable et se prolonge de l'autre côté de l'allée du Château.

*Existe-t-il des déchèteries implantées dans des zones aussi proches d'habitations ?*

**Réponse des services** : il existe deux écopoints en pied d'immeubles dans le quartier d'Auvours et Nantes Dervallières. Le projet de Couëron est assez différent des autres, puisqu'il n'existe pas encore de déchèteries à plat.

Sur la déchetterie de Saint Sébastien sur Loire, les premières habitations se situent à environ 150 m.

## **Gestion des flux**

*Plusieurs habitants constatent le mauvais état actuel de la route Brimberne. Elle sera très rapidement détériorée par les allées et venues des nouveaux usagers de cette déchetterie.*

*La collectivité devra mettre en place des moyens efficaces pour réguler le trafic.*

*A ce titre, les panneaux se contredisent (interdictions aux 11 tonnes d'un côté et 8 tonnes de l'autre). Ces interdictions sont bien souvent non respectées.*

**Réponse des services** : le calibrage de la voie devra être ajusté avec le trafic et le nombre de voitures et de camionnettes de la zone d'activité. Les services techniques précisent que l'étude des flux sera étendue à un plus large périmètre. Ils disposent de données en lien avec des déchèteries existantes et peuvent déjà faire une première estimation. Une fois l'équipement ouvert, il faudra réaliser des comptages, notamment des véhicules particuliers qui viennent de Sautron pour les confronter à ces estimations. Des réunions seront programmées pour présenter les analyses.

**Complément de réponse depuis la réunion :** la limitation de tonnage va être harmonisée avec le pôle Erdre et Cens (partie sautronnaise) prochainement (délai de modification des arrêtés de voirie).

**Réponse de la collectivité :** le début de la rue Brimberne a été refait. Des dispositifs de ralentissement ont été mis en place, car ils étaient souhaités par les riverains. La commune suit l'état général de cette route. Néanmoins, concernant la limitation de tonnage qui n'est pas respectée, il ne peut pas y avoir un gendarme à chaque coin de rue.

*Comment sera géré le flux à l'entrée de la déchèterie ? On voit par exemple à l'approche de déchèteries existantes des files de voitures en attente de rentrer.*

*N'y-t-il pas un risque de blocage pour les poids lourds qui desservent les entreprises de la zone industrielle ?*

**Réponse des services :** sur la question des nuisances liées au trafic, il y aura effectivement davantage de circulation. Néanmoins, le schéma présenté montre que la partie basse est une première zone d'attente à l'intérieur de la parcelle. Une dizaine de voitures avec remorque peut y être stationnée.

Sur la base d'observations menées sur d'autres déchèteries, on estime qu'une dizaine de voitures avec remorques peuvent arriver avant l'horaire d'ouverture. L'objectif est donc d'ouvrir cette voie d'accès avant 10h00 pour permettre l'entrée des premiers véhicules et absorber les potentielles attentes. Par ailleurs, le schéma d'implantation et la configuration d'une déchèterie à plat permettent de dédier un espace conséquent aux voies de circulation, complétées de places de stationnement pour le dépôt.

**Réponse de la collectivité :** l'objectif est aussi de réduire le tonnage de déchets qui devra être traité. A ce titre, l'une des préconisations de l'avis citoyen était déroutante, puisqu'il avait un objectif de ne plus avoir besoin de déchèteries. Effectivement, l'objectif est de réduire en amont la production de déchets et leur apport en déchèterie. Par exemple, la Métropole a une action incitative auprès des habitants pour qu'ils valorisent leurs déchets verts. Cela passe par une aide à l'acquisition de broyeurs communs par des voisins ou des composteurs collectifs et individuels. S'y ajoutent des campagnes de broyage sur site pour valoriser les déchets verts qui peuvent être utilisés en paillage dans les jardins.

*Comment seront ensuite gérés les flux de matière à la sortie de la déchèterie par l'exploitant ? Où seront ensuite dirigés les déchets ? Seront-ils envoyés vers l'usine Arc-en-Ciel et quel sera le parcours de cheminement ?*

**Réponse des services :** le traitement des déchets s'effectue par type de flux. Ils sont soumis à des réglementations en fonction de leur nature. La majorité des structures de traitement sont implantées dans une zone située à proximité du pont de Cheviré. La grande majorité des flux de matière se concentrera donc sur Saint-Herblain et fléché sur les voies express, sauf pour le tout-venant. En effet, seul le tout-venant sera acheminé vers Arc-en-Ciel. Il est prévu de compacter ces déchets sur place afin d'optimiser le transport et diminuer les rotations de bennes vers ce centre de traitement. .

**Réponse de la collectivité :** les flux devraient logiquement emprunter la N444 via l'échangeur puis la VM75 en direction de Basse-Indre et ensuite la VM 107 jusqu'à l'usine Arc-en-Ciel.

## Occupation des terrains illicite par des familles Roms

*On nous parle d'une déchèterie ? Les habitants ne cessent d'interpeller la commune pour régler le problème des Roms.*

**Réponse de la collectivité :** la métropole travaille à la création de terrains d'insertion temporaires, c'est-à-dire des terrains viabilisés pour accueillir les familles et leur permettre de vivre dans un habitat digne. Or, il faut trouver des terrains urbanisables ce qui n'est pas simple, avec des réactions de personnes qui portent des regards durs. Lorsqu'il y a eu des demandes de déplacement de ces familles, les démarches ont été réalisées. Un personnel en mairie a suivi et accompagné le travail avec avocat. La décision du tribunal est prise avec un ordre de déplacement des familles. L'application relève du Préfet.

La demande est toujours en cours. Une discussion au niveau métropolitain est aussi engagée pour avoir une solidarité collective afin de trouver des terrains pour accueillir ces familles.

*Dans ce projet, la prise en compte des nuisances et la question de l'humain semblent oubliées ou minimisées en ne sollicitant pas les habitants. Où est l'humain ?*

*On parle de sommes d'argent importantes pour la dépollution des sols et la construction de l'équipement, on parle de dignité humaine pour trouver des solutions descentes pour la population Roms, mais la problématique des riverains n'est pas prise au sérieux, ni celle du village de Brimberne. Cela fait 10 ans.*

*Le préfet brille par son absence et est appelé à d'autres cieux. La commune de Couëron botte en touche. L'occupation des terrains par les Roms engendre une pollution des sols, la prostitution, le développement de réseaux de drogues.*

*C'est un problème sans réponse sur Couëron et comme le soulignait une jeune femme en début de réunion, les riverains subiront encore une décote financière de leur bien immobilier.*

**Réponse de la collectivité :** le village de Brimberne n'est pas accolé à la parcelle de la déchèterie. L'allée du Château est cependant un sujet qui est pris en compte et étudié par la collectivité. Les premières réponses, quant à une possible compensation financière, ne sont pas positives.

Par ailleurs, concernant la problématique de l'occupation illicite de terrains par les roms, la commune ne peut pas entendre qu'elle ne fait rien et n'a rien fait. Auparavant, il y avait 4 terrains occupés sur la commune. Des actions ont été menées pour accompagner le départ de ces personnes et trouver des solutions pour l'après. Un terrain d'insertion temporaire avec 4 emplacements a été créé en centralité. Les couëronnais peuvent se rapprocher des anciens riverains de ces terrains occupés illégalement pour connaître leur ressenti et témoignages.

*Une habitante souhaite revenir sur le panel citoyen et rectifier les dires de la collectivité.*

*Était-il réellement représentatif ? La Métropole a-t-elle délibérément approché des habitants proches de la parcelle ?*

*Pour sa part, elle s'est « incrustée » dans le panel citoyen après la réunion du 26 janvier. C'est parce qu'elle s'est manifestée qu'elle a été invitée à participer au panel. Enfin, elle a une dernière interrogation, concernant la fermeture de la déchèterie de Tougas à Saint-Herblain : est-ce une rumeur ?*

**Réponse de la collectivité :** la constitution d'un panel citoyen et le recrutement des personnes ne sont pas aisés. Les canaux d'information sont variés pour informer les citoyens, mais ne sont peut-être pas toujours les bons. Dans tous les cas, il était recherché des riverains et des citoyens usagers des déchèteries du secteur nord-ouest. Pour répondre à la fermeture de la déchèterie de Tougas, elle réaffirme que cela est une fausse rumeur.

### **Pollutions sonores**

*Concernant les nuisances sonores, il y a un discours incohérent de la part de la Métropole qui interdit les nuisances sonores d'exploitation (tondeuses, etc.) pour limiter les décibels le dimanche. A l'inverse, toutes les déchèteries sont ouvertes le dimanche. Il faut se mettre à la place des riverains, qui vont devoir supporter le bruit et le trafic automobile générés par la déchèterie le dimanche.*

**Réponse de la collectivité :** il y a effectivement un sujet. Les jours et horaires d'ouverture des déchèteries sur le territoire sont identiques. L'exclusivité de son usage par les habitants de territoire, grâce au contrôle d'accès, permettra de réduire ce que l'on appelle aujourd'hui « le tourisme poubelle ».

En effet, des habitants des territoires limitrophes à la communauté d'agglomération se rendent dans les déchèteries métropolitaines, car elles sont ouvertes. Ils utilisent cet équipement sans en porter le coût. Il est peut-être nécessaire de se questionner à nouveau sur les horaires et les jours d'ouverture.

Néanmoins, le processus de décision se fera de manière collective et à l'échelle des 24 communes. C'est un vrai sujet et l'ouverture le dimanche a aussi un impact sur le travail le dimanche.

### **Préservation de l'environnement sur la parcelle**

*Le secteur est une zone exceptionnelle. Si la parcelle est urbanisable, pourquoi ne pas construire des logements ? La collectivité va polluer une zone d'habitations, avec le captage de 30 % des tonnages des déchèteries d'Orvault et de Saint-Herblain et une augmentation du trafic automobile.*

**Réponse de la collectivité :** la parcelle de la future déchèterie n'est pas protégée. Il s'agit d'une zone aménageable conformément au Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm). La surface totale de la parcelle est de 28 000 m<sup>2</sup>. Elle est constituée d'une zone naturelle (17 625 m<sup>2</sup>) correspondant à une partie boisée et une zone humide.

Ces zones seront préservées et ne seront pas construites, pour préserver l'environnement et la biodiversité. L'emplacement de la déchèterie (10 370 m<sup>2</sup>) correspondra à l'espace occupé par l'ancienne cimenterie. Le schéma d'implantation a été conçu pour limiter l'impact d'artificialisation de la parcelle.

Le bâtiment amianté a été déconstruit par une entreprise spécialisée en 2021. Durant cette phase, la parcelle a été préservée. Elle a fait l'objet d'un diagnostic environnemental comprenant une étude faune/flore et une étude zone humide.

Concernant la faune sur site, plusieurs espèces protégées ont été identifiées mais aucune ne niche sur le site. Toute la partie boisée et la zone humide seront préservées, donc non construites. Une attention particulière sera portée sur la préservation des arbres existants qui sont une protection paysagère naturelle (haies et arbres).

Ensuite, il s'agira de faire des études de sol, de manière à traiter et maîtriser le ruissellement des eaux potentiellement polluées. Les eaux rejetées dans le milieu naturel après avoir subi un traitement sur site seront contrôlées, une fois par an, par un laboratoire d'analyse afin de savoir si les eaux respectent les normes de rejets indiqués dans l'arrêté préfectoral.

Le sujet de la pollution lumineuse doit aussi être pris en compte. Cet équipement doit rendre service à l'environnement et doit respecter l'environnement et non l'inverse.

*Le schéma d'implantation présenté ne précise pas le cheminement extérieur emprunté par les usagers. Quelle sera la distance entre la haie qui longe l'allée du château et les cheminements ? Ces haies seront-elles étoffées ?*

*Au niveau de la naturalité, quelles espèces seront privilégiées, des espèces locales et spontanées ? La parcelle en zone protégée sera-t-elle remise en état après les travaux ? Enfin, dans le cas d'un changement de majorité politique dans un futur mandat, quelle protection est prévue par rapport à l'avenir du site.*

**Réponse des services** : il s'agit d'un premier schéma d'exploitation et les distances ne sont pas encore bien définies. Néanmoins, la haie va être préservée et doublée avant les travaux d'infrastructures et de voirie. Ce doublage et cette végétalisation seront étudiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Concernant, la remise en état, les zones protégées (zone humide et forêt) sont intactes. La zone qui a été retournée concerne uniquement l'espace non protégé et permet d'éviter les intrusions. L'espace de l'autre côté de l'allée du château est en zone économique 1AUEM.

**Réponse de la collectivité** : le PLUm a bien identifié cette zone. Il est donc peu probable de remettre en question ces zones naturelles ou protégées, dans le cadre d'un prochain mandat. Les haies ne sont pas protégées sur le règlement graphique du PLUm, mais prises en compte dans le document écrit.

Par ailleurs, la commune de Couëron a réalisé une étude sur les haies. Toutes les haies ont été répertoriées au niveau de Couëron avec des règles de tailles interdites ou très strictes. Ces règles ne sont pas toujours respectées et la collectivité peut pénaliser les contrevenants.

*Les appels d'offre de de maîtrise d'œuvre ont-ils été lancés ?*

**Réponse des services** : le projet est en phase de conception. A ce stade, la consultation de maîtrise d'œuvre est en cours. Le projet sera étudié par l'architecte et le bureau d'étude retenu. Les compétences d'un écologue sont aussi mobilisées.

### **Cohérence et capacité de la déchèterie**

*Il semble qu'il y ait une incohérence de choisir une parcelle contrainte par des zones protégées (bois et zone humide), car seule une emprise d' 1/3 de surface totale de la parcelle est exploitable. Les autres déchèteries sont déjà saturées et exploitées à leur maximum.*

*Au regard de l'attractivité de la métropole, le nombre d'usagers va mécaniquement augmenter. La capacité de la déchèterie de Couëron sera-t-elle suffisante ? Qui sera autorisé à venir à la déchèterie ? Comment sera réalisé le contrôle d'accès ?*

*Un ancien adjoint élu à Sautron estime que la parcelle choisie est trop exiguë. L'idée initiale était d'implanter une ressourcerie. Nantes Métropole a acheté le terrain en 2017, parce que les Roms étaient partis, en se disant qu'elle « servira bien un jour au l'autre ». Tout était bouclé, même pour le travail mené dans le cadre de l'atelier citoyen. Le terrain était déjà là.*

***Réponse d'un membre du panel citoyen :** un habitant d'Orvault s'exprime et indique avoir fait partie du panel citoyen. L'objectif était de réfléchir à la déchèterie de 2030 / 2040 à l'appui du conseil des sages de Couëron et les services. Plusieurs réunions se sont tenues pour imaginer la déchèterie du futur, basée sur une baisse significative de la production de déchets et leur valorisation (économie de matière, réemploi ou recyclerie). Les participants avaient imaginé une ressourcerie sur la parcelle à Couëron, or le terrain est trop exigu. Ainsi, la déchèterie de Couëron sera une déchèterie de 2025 pas de 2030 ou 2040.*

**Réponse de la collectivité :** Nantes Métropole est effectivement un territoire dynamique. Les projections du plan de réhabilitation des déchèteries établissent le tonnage de déchets à 13 000 tonnes/an à l'horizon de 2040 pour le site de Couëron. Il ne sera pas possible de capter davantage de déchets. Il faut donc travailler sur la réduction des déchets de manière plus forte et aboutir à une baisse de – 20 % de déchets produits par habitant en 2030, pour amortir et agir concrètement sur le volume.

L'accès à la déchèterie sera autorisé aux résidents des 24 communes de Nantes Métropole. Les modalités et le dispositif de contrôle d'accès ne sont pas encore définis. Enfin, pour répondre à la capacité de la déchèterie, des surfaces suffisantes pour accueillir une ressourcerie n'existent pas.

Le foncier disponible n'existe pas. Le parti pris est donc d'occuper cette parcelle et de respecter l'environnement dans lequel elle s'insère. Enfin, le périmètre du mandat de l'atelier citoyen était clair et avait comme prérequis la parcelle de la future déchèterie et la réhabilitation de l'ensemble des déchetteries existantes. Le mandat était clair.

*Y'a-t-il une cohérence avec la déchèterie industrielle en projet à Sautron et avec des projets de recycleries entre particuliers et professionnels ?*

**Réponse de la collectivité :** le permis de construire a été refusé et il n'y a pas de nouveau permis déposé à ce jour. La métropole souhaite travailler en parallèle le maillage de déchèteries professionnelles, mais aussi des ressourceries professionnelles tournées vers le réemploi et la récupération de matériaux entre artisans (trocquerie de matériel de bricolage). Effectivement, l'idée de créer une ressourcerie sur place a été émise. Cela n'est pas possible. La déchèterie disposera seulement d'un espace dédié pour accueillir le flux des objets du réemploi.

Les habitants pourront donc déposer les objets qui peuvent être réutilisés. Le flux sera ensuite « distribué » aux différents acteurs du réemploi du territoire. Un agent valoriste sera sur place pour trier les objets et conseiller les usagers.

Par ailleurs, les professionnels du secteur du réemploi ont indiqué préférer que le gisement vienne en centralité vers leurs boutiques ou entrepôts. L'enjeu pour la Métropole est donc de créer et d'implanter des recycleries plus accessibles et sur des aires de chalandises plus visibles. La Métropole peut accompagner les porteurs de projet et les aider à se professionnaliser. Par ailleurs, elle s'appuie sur Envie 44, un réseau important d'acteurs du réemploi, qui travaille à la fois en lien avec les points de collecte et les points de revente. Enfin, le panel de citoyens a aussi évoqué le développement de déchèteries mobiles (à pied, à vélo) et de points d'apport volontaire qu'il faut étudier.

## **5. CONCLUSION**

La collectivité et les services remercient les participants pour leur venue et participation dans un climat constructif.

Pour rappel, le calendrier est le suivant :

- 2023 : études de conception / réunion de présentation des avant-projets (déchèterie et abords)
- 2024 : association du panel citoyen sur le travail de signalétique
- 2024-2025 : réalisation des travaux
- Fin 2025 : livraison de l'équipement

**La réunion se termine à 21h00**